## Divorce en cours...

Par Noutch
Mon divorce est en fin de parcours (depuis deux ans, pas de patimoine, comptes financiers réglés), nous attendons la décision des juges, or mon conjoint est en dette avec son avocat et ce dernier menace de ne plus s'en occuper s'il n'est pas payé. Que se passe-t-il dans ce cas là? Merci infiniement pour votre aide
 Par kang74
Bonjour
Il se passe qu'on ne peut pas divorcer tant que les deux parties n'ont pas un avocat chacun pour décider d'une date d'audience avec un juge ou de rendez vous avec un notaire .
Par yapasdequoi
Bonjour,

C'est votre avocat qui devrait vous répondre.

Il y a des procédures qui permettent de prononcer le divorce même si l'autre est passif. Mais c'est plus long.